

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

Du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 31 janvier à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Projet éolien - SAS EOLIENNES
SOURCES DE MEUSE

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 1er février 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 janvier 2019

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Préfet de la Haute Marne, a, par arrêté n°3176 du 11 décembre 2018, ordonné une enquête complémentaire d'information du public sur la demande présentée par la SAS EOLIENNES SOURCE DE MEUSE.

Ce complément d'enquête a, essentiellement, pour objet de rapporter les éléments rappelant la nature du projet, les capacités financières et techniques du pétitionnaire, ainsi que la notification du jugement précisant la motivation de l'enquête.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la chronologie des faits, à savoir :

- Le projet a démarré en 2008 avec l'identification du site comme favorable et la présentation du projet aux communes du Châtelet sur Meuse et de Damrémont qui ont délibéré favorablement,

- En novembre 2008, la compétence « création de zone de développement éolien » a été prise par la Communauté de Communes de la Région de Bourbonne et un premier projet H2 AIR a été présenté,

- En 2009 : Création d'un dossier de Zone de Développement Eolien,

- En 2010 : Dépôt du dossier de ZDE en Préfecture,

- En Novembre 2010 : Lancement des études écologiques,

- En Avril 2013 : Lancement de l'étude d'impact,

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le 01/02/2019

ID : 052-215200403-20190131-2019_12-DE

- En Octobre 2013 : dépôt des demandes de permis de construire et demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),

- En Décembre 2014 : Arrêté de permis de construire,

- En Mars 2015 : Arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE,

- Le 18 Octobre 2018 : Jugement du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne demandant de procéder à un complément d'enquête d'information du public visant à exploiter les capacités financières et techniques du porteur du projet.

Le projet est composé de 6 éoliennes et de deux postes de livraison répartis sur les communes de Dammartin sur Meuse, Le Châtelet sur Meuse et Damrémont.

Une information complémentaire du public a eu lieu dans les communes de Dammartin sur Meuse, Damrémont et Le Chatelet sur Meuse, du 2 au 16 janvier 2019, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018.

Un commissaire enquêteur a siégé dans ces communes afin de recevoir les observations du public, les 5 – 7 -11 et 16 janvier 2019.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal émet, par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) un avis favorable concernant le projet éolien – Sas Eoliennes Sources de Meuse.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 1er février 2019

Le Maire



Signature